

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Cégep de Rivière-du-Loup

Deuxième rapport d'évaluation

4 novembre 2009

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) du Cégep de Rivière-du-Loup a fait l'objet d'une première évaluation par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en février 1999. La Commission estimait que la politique du Collège contenait tous les éléments requis pour la réalisation de travaux de qualité et pour une insertion harmonieuse de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études.

Le Cégep de Rivière-du-Loup a adopté, en date du 28 avril 2008, une politique institutionnelle d'évaluation des programmes révisée.

Évaluation de la politique

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège s'applique aux programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) et à ceux menant à une attestation d'études collégiales (AEC). Conformément au mandat qui lui est dévolu par sa loi constitutive, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, sous l'angle de l'évaluation, la version révisée de la politique lors de sa réunion tenue le 4 novembre 2009.

Finalités et objectifs

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes comprend des finalités, des objectifs généraux et des objectifs spécifiques à l'évaluation de programme qui visent l'amélioration continue de la qualité des programmes. Le texte expose également des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes et instances engagées dans le processus d'évaluation. Les objectifs sont énoncés de façon claire, précise et concise.

Le partage des responsabilités

Le partage des responsabilités prévu à la politique est clair, réaliste et équilibré. La Direction des études et le Service de la formation continue sont les principaux responsables de la mise en œuvre de la politique.

Le système d'information sur les programmes

Dans l'ensemble, le système d'information sur les programmes (SIP) du Collège comprend les données et les indicateurs permettant de mettre en place une pratique systématique d'évaluation de programme et de suivre l'évolution de sa mise en œuvre. Il permet également un suivi continu des programmes contribuant à fixer le moment opportun pour réaliser une évaluation de programme et à déterminer les enjeux, la problématique et les questions prioritaires à formuler dans le devis d'évaluation.

Le mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique précise que l'évaluation continue des programmes permet des améliorations et des ajustements aux programmes pendant leur mise en œuvre, mais peut aussi permettre au Collège de déclencher une évaluation approfondie dans un programme particulier. Chaque département porteur et chaque équipe-programme reçoivent, tous les deux ans, un tableau de bord accompagné d'une analyse du Service de développement pédagogique faisant état de la situation du programme. La Direction des études accompagnée d'un conseiller pédagogique étudie la situation avec l'équipe-programme dans le but de déterminer les améliorations à apporter et, dans certains cas, recommander une évaluation approfondie. La direction du Collège, responsable de la mise à jour des données du SIP, actualise, chaque année, un calendrier triennal d'évaluation. À la formation continue, le mode de détermination des programmes à évaluer est le même que celui à la formation ordinaire pour les programmes d'AEC offerts à temps plein à l'exception du programme *Coopérant-Volontaire* évalué par une firme indépendante à la demande de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Pour les autres programmes d'AEC répondant à des besoins immédiats du marché du travail, le Collège mise sur l'évaluation continue, ce qui ne les soustrait pas à la possibilité d'une évaluation approfondie au besoin. La politique spécifie que tous les programmes de DEC seront soumis à une évaluation approfondie tous les dix ans.

Le processus d'évaluation d'un programme

Le processus d'évaluation approfondie des programmes est complet. Il comprend notamment l'étape de la préparation d'un devis d'évaluation ainsi que les modalités de sa réalisation et le suivi à l'évaluation du programme.

Le mécanisme de révision de la politique

La politique précise le responsable de la révision de la politique du Collège et l'échéance à l'intérieur de laquelle elle sera réalisée.

Conclusion

Au terme de son examen, la Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Cégep de Rivière-du-Loup contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Elle se distingue, entre autres, par des finalités et des objectifs clairement définis, dont une volonté d'amélioration constante de la qualité de la formation, par un système d'information reposant sur un choix judicieux d'indicateurs, sur un processus d'évaluation de programme complet et sur une cohérence de la politique dans son ensemble.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente

Recherche et analyse : René Gosselin, agent de recherche